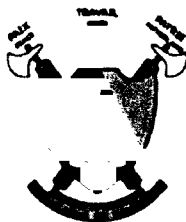


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

N° 007715.....L/MINEPAT/SGA

LN8819-CM

Yaoundé, le 13 NOV 2017

OFFICIAL DOCUMENTS

Le Ministre,

A Monsieur le Président du Groupe de la
Banque mondiale
1818 H Street, NW Washington, D.C. 20433
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Objet : Lettre de politique de développement relative à
l'appui budgétaire au profit de la République du
Cameroun.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement apprécie et remercie la Banque mondiale pour son accompagnement et son soutien face à la situation particulière que traverse le Cameroun, marquée par une crise sécuritaire et la baisse des prix de matières premières. La présente lettre de politique de développement, qui sous-tend l'appui budgétaire de la Banque mondiale au profit de la République du Cameroun, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier à moyen terme 2017-2019 soutenu par la communauté des Partenaires Techniques et Financiers du Cameroun. En outre, elle décrit l'évolution récente de la situation économique, les perspectives et les objectifs de développement du pays. Aussi, elle précise le programme de réformes structurelles à moyen terme pour améliorer la viabilité budgétaire et la gestion du secteur public, renforcer la compétitivité de l'économie, puis améliorer les services sociaux et élargir la protection sociale afin de réduire la vulnérabilité des populations pauvres.

Contexte économique

Bien que relativement diversifiée, l'économie camerounaise est négativement affectée par la baisse des prix des matières premières qui touche l'ensemble de la sous-région de la CEMAC depuis le second semestre de l'année 2014. La forte baisse du prix du baril de pétrole a réduit les recettes budgétaires et diminué considérablement les recettes d'exportations des pays de la CEMAC, entraînant une chute brutale de leurs réserves de change. Par ailleurs, les crises sécuritaire et humanitaire qui sévissent dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est du Cameroun portent atteinte à l'activité économique et contribuent à l'aggravation du déficit budgétaire de l'Etat.

La détérioration rapide des soldes budgétaire et externe ainsi que la nécessité de restaurer la stabilité macroéconomique de la région CEMAC et la confiance dans la monnaie commune ont amené le Cameroun, conjointement avec les autres pays de la CEMAC à mettre en œuvre des mesures d'ajustement appropriées. C'est ainsi que le 23 décembre 2016, à l'initiative de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, les Chefs d'Etat de la CEMAC ont convenu de mettre en œuvre un programme de réformes coordonné pour enrayer la crise et accélérer la diversification économique de la sous-région. Aussi, les pays membres de la CEMAC ont-ils convenu de recourir au soutien des Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir leurs programmes de réformes.

Performances macroéconomiques récentes

L'activité économique au Cameroun a ralenti en 2016 et au premier trimestre 2017 au point que la croissance du PIB est estimée à 3.7 % à la fin de l'année 2017 contre 4.5% en 2016 et 5.8% en 2015. Ce ralentissement est principalement attribuable à la baisse de la production pétrolière et aux perturbations résultant de la crise sécuritaire dans l'Extrême-Nord du pays. Toutefois, les efforts du Gouvernement pour préserver le dynamisme de la production agricole, accroître l'offre d'énergie ainsi que les effets bénéfiques de la forte demande intérieure induite notamment par la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT), et l'accélération de la mise en œuvre des chantiers de travaux publics, y compris ceux liés à la préparation de la coupe d'Afrique des Nations 2019, ont davantage conforté la bonne tenue des industries manufacturières et du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), et contribué à atténuer l'impact de la baisse de la production de pétrole.

Au cours du premier semestre 2017, le budget de l'Etat s'est exécuté conformément aux objectifs de consolidation budgétaire du programme de réformes économiques et financières conclu avec le FMI en juin 2017. À la fin du premier semestre, le déficit budgétaire s'élevait à 0.4% du PIB soit 0.4 point en dessous de la cible du programme, suite à une gestion prudente des dépenses courantes et d'investissement financées sur ressources propres. Toutefois, en raison du ralentissement de l'activité économique, de la baisse de la production pétrolière et la chute des cours de ce produit, il est anticipé un manque à gagner au niveau des recettes de l'Etat de l'ordre de 137 milliards de francs CFA par rapport à l'objectif annuel du programme. Le Gouvernement reste fermement engagé à poursuivre la consolidation budgétaire en privilégiant les dépenses prioritaires dont l'exécution devrait être aligné sur le rythme de collecte des ressources. Dans ce contexte, le déficit budgétaire à la fin de l'année 2017 est estimé à 3.5% contre 6.5% en 2016.

La position extérieure du pays s'est aussi améliorée en raison de la bonne performance des exportations et une diminution des dépenses d'importations de pétrole ; ce qui a entraîné une réduction de 22% du déficit commercial à la fin de juin 2017 par rapport à la même période en 2016 en même temps qu'un ralentissement de la baisse des réserves de change. À fin juin 2017, la

contribution du Cameroun aux réserves de change régionales a augmenté de 7% alors qu'elle avait enregistré une baisse de 35% à fin décembre 2016 par rapport à décembre 2015.

Le stock de la dette a continué d'augmenter au premier semestre de 2017 et devrait atteindre 33,7% du PIB à la fin de l'année, contre 21,5% du PIB en 2014. Toutefois, dans le cadre de la consolidation budgétaire, le Gouvernement prévoit de réduire le plafond de la dette extérieure en 2018 et de donner plus de priorité aux projets d'investissement public à fort potentiel de croissance.

Le programme du Gouvernement

Le programme à moyen terme de réformes économiques et financières du Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la vision de développement du Président de la République. Son Excellence Paul BIYA dont l'objectif est de faire du Cameroun. "UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE" à l'horizon 2035. Pour matérialiser cette vision, le Cameroun a adopté en 2009, une stratégie de croissance et d'emploi contenu dans le *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)* qui constitue le cadre de référence de la première phase (2010-2020) de la mise en œuvre de la « Vision 2035 ». Les principaux objectifs du DSCE sont : (i) réaliser une croissance économique moyenne annuelle de 5,5% entre 2010 et 2020 ; (ii) réduire le sous-emploi d'environ un tiers, de 75,4% en 2005 à moins de 50% en 2020 ; et (iii) réduire le taux de pauvreté de 39,9% en 2007 à moins de 28% en 2020.

L'évaluation à mi-parcours du DSCE (2010-2015) a révélé que la performance économique et sociale du Cameroun était inférieure aux objectifs fixés en 2009. Le taux de croissance moyen de l'économie pour la période 2010-2015 était de 4,9%, plus d'un point de pourcentage inférieur à la cible de 6,1% projetée dans le DSCE. La situation de l'emploi s'est détériorée ; le taux du sous-emploi s'étant établi à 79,0% en 2014 soit 7,9 points de plus que le niveau de 2004. Le taux de pauvreté a diminué passant de 40% en 2011 à 37,5% en 2014, mais les disparités de niveau de vie entre les zones urbaines et rurales ont augmenté au cours de la même période. Afin d'accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et des inégalités, le Président de la République a lancé en 2014 un Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT), dont la mise en œuvre va stimuler certains secteurs tels que l'agriculture, l'électricité, la santé, l'infrastructure routière et l'eau. Il a également lancé un programme spécial jeunes pour soutenir un million et demi de jeunes âgés de 15 à 35 ans et créer des emplois dans des secteurs tels que l'agriculture et l'économie numérique.

Le Gouvernement réitère sa volonté de tout mettre en œuvre pour poursuivre les objectifs fixés dans le cadre du DSCE. Il a ainsi élaboré un document intérimaire de la stratégie pour la croissance et l'emploi sur la période 2018-2020. L'objectif central dudit document est « de maintenir un cadre macroéconomique stable, en capitalisant les efforts d'investissement consentis depuis 2010 pour qu'ils puissent donner leur plein effet sur le développement du secteur privé, et de poursuivre les politiques sociales et de réduction de la pauvreté ». Au cours de cette période, le déficit budgétaire devrait passer de 3,5% du PIB en 2017 à près de 1,6% du PIB en 2020 et le déficit du compte courant de la balance de paiements devrait se stabiliser aux environs de 3% du PIB sur la période 2018-2019, suite à une reprise modérée attendue des prix des matières premières, malgré

l'augmentation des importations qui pourraient résulter de la mise en œuvre du nouveau cadre de partenariat économique avec l'Union européenne.

Le programme à moyen terme de réformes économiques et financières du Gouvernement appuyé par les Partenaires Techniques et Financiers visent à assurer l'atteinte des objectifs visés par le Document intérimaire susmentionné. Il ambitionne entre autres de juguler les effets néfastes du double choc pétrolier et sécuritaire et promouvoir la diversification de l'économie, tout en préservant les populations vulnérables affectées.

Ces réformes devraient notamment permettre de : (i) consolider la croissance économique ; (ii) parachever la réforme des finances publiques et celle des marchés publics ; (iii) améliorer la compétitivité de l'économie et la gouvernance des entreprises publiques ; (iv) renforcer la protection sociale et réduire la vulnérabilité des couches défavorisées.

Dans ce cadre, le Programme d'Appui aux Politiques de Développement envisagé avec la Banque mondiale s'articule autour : de l'amélioration de la viabilité budgétaire et la gestion du secteur public (*pilier 1*) ; du renforcement de la compétitivité de l'économie et l'amélioration des services sociaux (*pilier 2*) ; et enfin de l'élargissement de la protection sociale afin de réduire la vulnérabilité des pauvres (*pilier 3*).

Pilier 1 : Amélioration de la viabilité budgétaire et la gestion du secteur public

En vue d'améliorer la viabilité budgétaire et la gestion du secteur public, le Gouvernement ambitionne de renforcer la mobilisation des revenus non pétroliers, réformer le système de passation des marchés publics, ainsi que la gestion de la Fonction Publique et des entreprises publiques.

Mobilisation des recettes non pétrolières

Les efforts engagés dans la mobilisation des recettes non pétrolières vont se poursuivre. Afin de renforcer la mobilisation des recettes, le Gouvernement entend poursuivre les réformes visant à rationaliser le système d'incitations fiscales en vue de réduire les dépenses fiscales. Les estimations préliminaires indiquent que la perte annuelle des revenus au titre des dépenses fiscales se situe à près de 2,5% du PIB, toutes sources fiscales confondues. L'objectif du Gouvernement est d'assurer un suivi stratégique desdites dépenses de façon à maîtriser leur niveau chaque année, et d'annexer le rapport annuel sur les dépenses fiscales à la loi de finances. En outre, il sera mis en œuvre une démarche progressive et pragmatique de réduction des dépenses fiscales jugées inefficaces et superflues. Aussi, le Gouvernement procédera à l'évaluation de la loi du 18 avril 2013 sur les incitations à l'investissement privé et déterminera les mesures spécifiques sur les incitations fiscales à éliminer.

Réforme des marchés publics

Le Gouvernement reste déterminé à poursuivre la réforme sur les marchés publics. Il s'agira de poursuivre l'allégement des procédures de passation des marchés en vue d'améliorer l'efficacité de l'investissement public. A cet effet, un code révisé des marchés publics sera adopté. Celui-ci

clarifiera, entre autres, les responsabilités des parties prenantes, l'indépendance du mécanisme de gestion des plaintes et la séparation des fonctions de régulation, de contrôle et de passation des marchés.

En outre, le Gouvernement envisage à moyen terme de réduire les délais et d'accroître la concurrence dans les processus de passation des marchés en vue d'améliorer le taux d'exécution budgétaire des projets d'investissement public. A cet effet, le Gouvernement entend désormais: (i) rendre disponibles au plus tard le 31 Décembre de l'année N-1, les plans de passation des marchés approuvés, relatifs aux projets d'investissement retenus dans la loi de finances de l'année N, (ii) assurer la disponibilité des éléments de maturité des projets (Termes de Références et Dossiers d'Appels d'offres notamment) au moment des conférences budgétaires, (iii) conclure tous les contrats relatifs aux activités retenues dans la loi de finances au plus tard le 31 mai de l'année en cours; (iv) réviser la politique de rémunération des membres de la commission de passation des marchés afin que cette rémunération soit adossée à la performance et au nombre de dossiers examinés et non au nombre de sessions; (v) poursuivre le processus de dématérialisation des procédures par la mise en place d'un système électronique de gestion des documents et de passation des marchés publics.

Réforme de la gestion de la fonction publique et des entreprises publiques

L'efficacité et l'efficience seront au cœur de la gestion de l'administration et des entreprises publiques. Pour ce qui est de la fonction publique, le Gouvernement prévoit d'améliorer la transparence et l'efficacité dans la gestion de la solde ainsi que le contrôle des dépenses de personnel à travers l'opérationnalisation du nouveau système de gestion de la solde (SIGIPES II), et la rationalisation des Comités, Commissions et Groupes de Travail. Par ailleurs, le Gouvernement entend procéder (i) à la rationalisation des recrutements basés sur les besoins réels des administrations en fonction des postes de travail préalablement identifiés; (ii) au renforcement de la mise en œuvre des sanctions disciplinaires en vue d'éliminer les cas d'agents publics irréguliers.

S'agissant des entreprises publiques, le Gouvernement entend promouvoir la transparence dans leur gestion et renforcer la surveillance. Dans ce cadre et en vue de rendre opérationnelles les lois de juillet 2017 portant respectivement sur le statut général des entreprises publiques et des établissements publics, le Gouvernement veillera à la signature dans les délais des textes d'application nécessaires. Cette réforme vise à clarifier les responsabilités au sein de ces entités et au sein des organes de contrôle, en ce qui concerne: (i) la présentation et la publication de données financières et opérationnelles; (ii) les critères de sélection, de rémunération, d'évaluation et de remplacement des dirigeants (iii) les audits financiers; et (iv) le niveau de décision / approbation sur les questions opérationnelles et stratégiques de l'entreprise.

Pilier 2 : Renforcement de la compétitivité de l'économie à travers le développement des infrastructures

Le Gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre des réformes visant à lever les principaux obstacles à une plus grande compétitivité de l'économie. A ce titre, il entend poursuivre sa

politique de développement des infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports, des bâtiments et travaux publics, des technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place depuis 2006, un mécanisme de dialogue public-privé visant l'amélioration du climat des affaires, le "Cameroon Business Forum" (CBF). Initié conjointement avec la SFI (Société financière internationale) du groupe de la Banque mondiale qui apporte son appui technique à l'Etat, cette plateforme de concertation vise à terme à lever les obstacles liés au monde des affaires, en appliquant les réformes adoptées en vue d'encourager le secteur productif. Les actions envisagées à moyen terme intègrent l'élargissement de l'accès aux services financiers conformément à la stratégie d'inclusion financière, la finalisation des plans cadastraux des principales villes du pays, l'informatisation des registres du commerce et la dématérialisation des procédures de collecte et de paiement des impôts et taxes. Le programme soutenu par la Banque mondiale se focalisera sur les secteurs des transports et de l'énergie.

Réformes du Secteur des Transports

La facilitation des échanges tant au niveau national que régional et la sécurisation du patrimoine routier seront les axes majeurs d'intervention. Dans cette optique, le Gouvernement compte améliorer le fonctionnement du Fonds routier en vue d'améliorer la qualité des routes. A cet effet, il envisage de mettre en place un compte dédié pour la gestion des ressources budgétaires qui seront allouées audit fonds et de pérenniser la dotation spéciale d'un montant de 55 milliards de francs CFA inscrite dans la loi de finances pour le financement de l'entretien routier.

S'agissant spécifiquement du secteur portuaire, l'amélioration de la performance du Port de Douala en tant qu'outil de facilitation du commerce reste une priorité du Gouvernement. Dans ce cadre, des mesures spécifiques seront prises pour réduire les délais de passage et limiter l'utilisation de la plateforme portuaire comme espace de stockage.

Réforme du Secteur de l'Energie

L'accroissement de l'offre d'énergie et la viabilité financière demeurent les priorités dans ce secteur. A cet effet, le Gouvernement ambitionne de porter la capacité de production à environ 1800 MW à l'horizon 2020, afin de réduire la facture énergétique, améliorer l'offre et la disponibilité aux entreprises, aux administrations et aux ménages. Par ailleurs, afin d'améliorer la viabilité financière de ce secteur et renforcer la confiance des investisseurs privés, le Gouvernement s'engage à apurer sa dette vis-à-vis dudit secteur. Afin de limiter les nouvelles accumulations d'arriérés de paiement de l'Etat, il établira, chaque année et dès 2018, un dialogue entre les acteurs du secteur, dont l'ARSEL. Ce dialogue débouchera sur l'application d'un ajustement tarifaire au 1er Janvier de l'année n+1 ou sur l'évaluation et la prise en charge par le budget de l'Etat au 1er Janvier de l'année n+1 de la compensation tarifaire, selon un calendrier aligné sur les échéanciers de facturation.

Pilier 3 : Amélioration des services sociaux et de la protection sociale

Le Gouvernement entend améliorer le financement et l'exécution des dépenses sociales notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale afin de réduire la vulnérabilité des pauvres.

Réforme dans le secteur de la Santé

Le Gouvernement poursuivra sa politique d'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande de soins. A cet effet, la priorité sera accordée aux domaines d'intervention suivants : la santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant ; la lutte contre la maladie ; la promotion de la santé ; et la viabilisation du district de santé. A moyen terme, il s'agira d'élargir la couverture géographique et le nombre de bénéficiaires couverts par le Programme de financement basé sur les résultats (« Performance Based Financing- PBF »). Pour cela, le Gouvernement entreprendra des actions visant spécifiquement l'augmentation du niveau de financement et la capacité de gestion des établissements de santé, ainsi que l'accroissement de la disponibilité des médicaments essentiels dans les régions couvertes par le PBF. En outre, le Gouvernement prévoit de permettre aux établissements de santé de conserver et de gérer les ressources collectées localement, et de s'approvisionner en produits pharmaceutiques et autres consommables médicaux directement auprès de fournisseurs agréés (publics ou privés).

Réforme dans le secteur de l'Education

Le Gouvernement entend poursuivre sa politique de gratuité de l'éducation de base et de facilitation de l'accès au manuel scolaire. Dans cette perspective, il prévoit d'adopter dans les meilleurs délais, une nouvelle politique du livre scolaire visant à réduire son coût pour favoriser son accessibilité et augmenter sa disponibilité. De même, le cadre institutionnel qui soutiendra la mise en œuvre de cette nouvelle politique sera mis en place.

Réforme du système de protection sociale

Le Gouvernement, avec le financement et l'assistance technique de la Banque mondiale a jeté les bases d'un programme national complet de filets de sécurité sociale. Les principaux éléments du système comprennent des transferts monétaires ciblés et des programmes de travaux publics pour les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Gouvernement entend consolider les acquis des programmes sociaux. A cet effet, il assurera la pérennisation du programme des filets sociaux initié avec le soutien de la Banque Mondiale et l'élargissement du nombre de bénéficiaires couverts par ledit programme.

Monsieur le Président,

Le suivi et l'évaluation techniques de ce Programme d'Appui aux Politiques de Développement que soutient votre institution seront de la responsabilité du Comité Technique de Suivi des programmes économiques qu'appuiera le Comité interministériel en charge du suivi des réformes structurelles.

Le Gouvernement entend, à travers les orientations et engagements sus mentionnés, renforcer la coopération économique et financière avec la Banque mondiale et les autres partenaires au développement. Il sollicite un appui budgétaire d'un montant de deux cents (200) millions de dollars américains pour l'année 2017, afin d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre de ce programme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération. /-

Copie :

- *Min.SG/PR*
- *SG/PM*



Louis Paul MOTAZI